

ADAPTATIONS SPÉCIFIQUES ET DISPENSES **EN FONCTION DE L'EXAMEN - SESSION 2027**

Cette annexe est liée au formulaire papier. Elle précise les aménagements possibles **en fonction de l'examen** pour le point **8F** concernant les **adaptations spécifiques** ainsi que les **dispenses**.

Certificat de Formation Générale - CFG

Adaptation spécifique possible

- Épreuve orale de soutenance de projet - autorisant les candidats à s'exprimer selon les mêmes modalités qu'ils utilisent habituellement dans les situations de communication orale

Diplôme National du Brevet - DNB

Adaptations spécifiques possibles

- Épreuve écrite de français : Dictée aménagée
- Épreuve écrite de mathématiques : Neutralisation de l'exercice d'algorithmique
- Épreuve écrite de sciences – discipline « Technologie » : Neutralisation de l'exercice d'algorithmique
- Épreuve écrite histoire-géographie et enseignement moral et civique : dispense de l'exercice de tâche cartographique
- Épreuve orale de soutenance de projet – autorisant les candidats à s'exprimer selon les mêmes modalités qu'ils utilisent habituellement dans les situations de communication orale

Dispenses d'épreuves

- Épreuve écrite langue vivante étrangère (candidats individuels)

Baccalauréat professionnel – BAC PRO & Certificat d'Aptitude Professionnelle - CAP

Adaptations spécifiques possibles

- Histoire-géographie et enseignement moral et civique (BCP uniquement) : remplacement du croquis par un texte
- Prévention santé environnement en CCF, partie évaluation pratique des gestes de secours : évaluation réalisée à l'oral, le candidat devant expliquer la démarche à suivre et le geste à effectuer pour agir face à une situation d'urgence
- Langues vivantes :

COMPOSITION DE L'ÉPREUVE

Sous-épreuve ORALE :

2 sous-parties : **Indissociables et comptent pour une seule sous-partie**

- Expression orale en continu
- Expression orale en interaction

Sous-épreuve ÉCRITE :

3 sous-parties :

- Compréhension de l'oral (écoute d'enregistrements sonores et réponse par écrit)
- Compréhension de l'écrit
- Expression écrite

CAP : Dispense de maximum 3 sous-parties sur les 4 (bien qu'il y ait 5 sous-parties, l'épreuve orale compte pour une seule sous-partie) → cela peut donc conduire à une dispense totale de l'écrit ou de l'oral

Pas de dispense totale de la langue vivante obligatoire A

BCP :

- LVA (qu'il y ait deux langues ou une seule pour la spécialité) : dispense de maximum 3 sous-parties sur les 4 (bien qu'il y ait 5 sous-parties, l'épreuve orale compte pour une seule sous-partie) → cela peut donc conduire à une dispense totale de l'écrit ou de l'oral.

Pas de dispense totale de la LVA

- LVB (dans le cas où la spécialité comporte deux langues) : dispense de toutes les parties au choix sans restriction

Dispense totale possible pour la LVB

Baccalauréat général & technologique – BAC GT

▷ Adaptations spécifiques possibles

Tronc commun :

- Évaluation ponctuelle en Histoire-Géographie (candidats individuels) : remplacement du croquis par une légende et/ou de la production graphique par une rédaction argumentée
- Épreuve de physique-chimie de la santé (ST2S) ou de physique-chimie (STD2A) : remplacement des réponses sous forme schématique ou graphique par un texte
- Enseignement de spécialité LLCER (suivi uniquement en 1^{ère})

Épreuve terminale :

- Épreuve de français : réduction du nombre de textes, neutralisation de la lecture à haute voix pour l'épreuve orale de français (si communication par écrit pour les épreuves orales)
- Grand oral : fournir une transcription écrite pour la présentation orale
- Compétences expérimentales baccalauréat général : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, biologie-écologie
- Partie pratique de l'épreuve terminale : numérique et sciences informatiques, sciences de l'ingénieur, de biologie-écologie, sciences physiques et chimiques en laboratoire (SPCL) et biochimie-biologie-biotechnologie (BBB)
- Partie pratique de STI2D
- Partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER
- Partie écrite de l'épreuve terminale de spécialité LLCER

▷ Dispenses

Demandes à formuler par les candidats individuels (pour les évaluations ponctuelles) et par les candidats scolaires (pour les évaluations organisées dans la classe par les professeurs dans le cadre du contrôle continu)

Un candidat ne peut pas être entièrement dispensé des évaluations de langue vivante A

Langue vivante :

- Compréhension écrite de langue vivante A
- Expression écrite de langue vivante A
- Compréhension orale de langue vivante A
- Expression orale de langue vivante A
- Enseignement technologique en langue vivante A ou B
- Compréhension écrite de langue vivante B
- Expression écrite de langue vivante B
- Compréhension orale de langue vivante B
- Expression orale de langue vivante B
- Totalité de la langue vivante B
- Compréhension écrite de chinois, japonais ou coréen en LVA ou LVB (candidats TFV)
- Expression écrite de chinois, japonais ou coréen en LVA ou LVB (candidats TFV)
- Partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER

Autre :

- Compétences expérimentales en physique-chimie, sciences de la vie et de la terre et biologie-écologie (candidats CNED CCR)
- Dispense du croquis pour l'épreuve d'Histoire-Géographie du baccalauréat technologique
- Partie pratique de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques, de sciences de l'ingénieur

Brevet de Technicien Supérieur - BTS

▷ Dispense

Langue vivante

- Aucune dispense de langue vivante n'est possible.

▷ Adaptation spécifique possible

Langue vivante

- Les épreuves orales ou partie d'épreuve orale de compréhension et d'expression sont remplacées par une épreuve ou partie d'épreuve de substitution sous forme écrite de coefficient identique à celui de l'épreuve orale et de durée adaptée.